

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE CHAMBON

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7

Date d'affichage et de convocation : 27/04/2023

DELIBERATION
SEANCE DU 3 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à 19 h, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Maryse JACQUIN-SALOMON, Maire.

Présents : Mmes JACQUIN-SALOMON Maryse, EININGER Reine, BARDOT Charlotte, CHAMPION Angélique, GAUTIER Jeanne-Marie, BROUILLON Danielle, MM BOURDET Jérôme

Absent(s) : DUMONTET Sabine, CROISIER Olivier, BORNE Sébastien, JACQUET Virginie

Absent(s) ayant donné procuration(s) : BORNE Sébastien à JACQUIN-SALOMON Maryse, JACQUET Virginie à CHAMPION Angélique

Secrétaire de séance : Charlotte BARDOT, élue à l'unanimité

Objet de la délibération : PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES D'IDS-ST-ROCH ET TOUCHAY - 2023-016

Madame la Maire donne lecture des documents, avis d'enquête publique et arrêté préfectoral n°2023-0300 du 10 mars 2023, qui ont été transmis aux membres du conseil, pour en prendre connaissance.

Après débat, elle demande l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré,

A la majorité de ses membres présents, 3 CONTRE 5 ABSTENTION 1 POUR,

Le conseil municipal

- **REFUSE le projet éolien sur les communes d'Ids-St-Roch et Touchay,**
- **CHARGE la Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Publication papier le 04/05/2023

Pour copie certifiée conforme
Le 03/05/2023

Secrétaire de séance,
Charlotte BARDOT

Le Maire,
Maryse JACQUIN-SALOMON